



## Présentation du projet

Ce dispositif a été mis en place en réponse à un AMI lancé par la Dihal en 2020 concernant la mise en œuvre d'un lieu de vie collectif à destination des personnes en situation de « grande marginalité ». Il s'agit d'un dispositif expérimental d'hébergement de 20 places dont 9 dans le diffus, 3 en collectif dans une maison de 150m<sup>2</sup> et 8 en tiny houses.

- **Financeurs** : Métropole de Montpellier, Etat (DIHAL)
- **Propriétaire(s) (foncier et bâti)**: Ville
- **Association (opérateur et accompagnement social)** : Gestare



## Dates clés



**Octobre 2020** : Lancement de l'AMI « grands marginaux » par la DIHAL



**Novembre 2020** : Gestare est lauréat de l'AMI.



**Juin 2021** : Ouverture du site rassemblant la maison et les tiny houses.

## LES MOYENS ALLOUES

**19 792€/personne/an**

(année 2023)

de budget de **fonctionnement**

**335 836€** (année 2023)

de budget de **fonctionnement**  
financés par la DIHAL (à confirmer)

**319 882 €** (année 2021)

de budget **d'investissement** financés  
par l'Etat

**6,62 ETP** (année 2023)

## LE PUBLIC ACCUEILLI

Le public ciblé : grands marginaux à la rue, avec animaux de compagnie (avec des difficultés à accéder à l'hébergement d'urgence de droit commun)

**36**

dont

**6** femmes

Personnes hébergées

## DUREE D'OUVERTURE DU SITE

**2** Ans **6** mois

Sans date de fermeture envisagée

## LES SORTIES DU DISPOSITIF

**16**

Sorties



- 1 départs en bail d'abord IML
- 2 départs en établissement de soin
- 2 départs en pension de famille
- 8 départs volontaires
- 1 orientation CHRS
- 2 décès

## Orientations et principes directeurs

**Orientation** : Commission spéciale du SIAO.

**Contractualisation** : Une contractualisation simple encadrant le montant du loyer.

**Partis pris (devoirs des résidents)** :

- **Règles de fonctionnements très souples** (pas de règlement d'intérieur et pas de sanction – signature d'un livret d'accueil).
- **Une participation selon les ressources et le type d'hébergement** : 10% en chambre, 15% en Tiny Houses, 20% en appartement.

## focus



## Périmètre de l'accompagnement

- Ouverture des droits
- Accompagnement lié au Logement
- Insertion professionnelle
- Accompagnement social renforcé
- Santé

## Partenariats

- Banque Alimentaire de l'Hérault** : Fournisseur de denrées alimentaires.
- CAARUD AXESS** : Interventions individuelles et collectives à destination des personnes souffrant d'addictions.
- Adages** : Intervention d'une infirmière en santé globale.
- CHU - UMIPPP** : Intervention d'infirmière en soins psychiatriques.
- Gamelles pleines** : Intervention auprès des propriétaires de chiens (alimentation et soins)
- Pharmacie solidaire** : Délivrance de matériels de soin.
- CAVA Regain Adages** : Insertion professionnelle.
- Croix Rouge** : REPAIR'LAB.



## LES EFFETS LEVIERS

+ Un projet innovant pensé en cohérence avec les spécificités des publics accueillis en situation de grande précarité et marginalisé :

- Des **modalités d'orientation souples (pas de liste d'attente)** : dès qu'une place se libère, une réunion SIAO rassemblant les associations de terrain de premier accueil (maraudes, médiation de rue, accueil de jour) est convoquée, durant laquelle ils identifient une personne à la rue susceptible d'intégrer le dispositif; Une entrée immédiate dans le dispositif est proposée aux personnes;
- Plusieurs types d'habitats mobilisés sur un même site et à proximité (Maison partagée, Tiny House, logements diffus), pour garantir une certaine flexibilité et l'adaptation aux besoins des personnes;
- Aux côtés d'un coordinateur spécialiste des droits, le recrutement de trois travailleurs reconnus par leurs « savoirs expérientiels » : aujourd'hui ces trois personnes sont en formation dans le cadre de la VAE moniteur-éducateur;
- Un accompagnement modulable selon le projet exprimé par la personne.

+ Un projet aux **modalités de fonctionnement souples** et aux **contraintes réduites, en rupture avec les pratiques dans le secteur de l'Accueil-Hébergement-Insertion (AHI)** et en particulier dans les CHRS :

- Une contractualisation facilitée;
- L'absence de règlement intérieur contraignant (les animaux, la consommation d'alcool est autorisée dans l'ensemble des lieux, les consommations de drogues sont possibles dans les espaces privés des résidents. Ces derniers sont accompagnés en matière de réduction des risques (interventions CAARUD, délivrance de matériels stériles, formation des personnels en RDR);
- L'absence d'exclusion définitive : lors des épisodes de violence, les personnes concernées sont hébergées sur un autre site (appartement, hôtel) pour une période limitée avant de réintégrer le site;
- L'absence d'objectifs de sortie et de délais d'accueil à l'entrée.

+ Un projet **favorisant la participation des personnes**, notamment à travers la mise en place d'une instance de participation informelle des résidents, se réunissant 1 à deux fois par trimestre.

- Une prise en charge commune des lieux collectifs.

+ Sur les 36 résidents accueillis à ce jour, 9 sont toujours sur le dispositif. Les autres ont bénéficié d'une orientation faisant suite à un projet de vie accompagné par l'équipe.



## LES FREINS RENCONTRES

- Un dispositif accueillant des publics en grande précarité, avec des problématiques liées aux consommations (violences, surconsommations, troubles psychiques), pour lesquels, une ouverture de droits après une longue période de non-recours permettant l'accès à des ressources, a pu induire l'augmentation des consommations et la réduction d'une activité informelle.

*« Pour certains, le non-recours est tellement long que le rappel de RSA est de 7000€, sauf qu'en touchant une telle somme, leur consommation augmente et leur activité pro au black diminue. Il y a eu deux décès pour overdose »*

- Une **exposition des travailleurs sociaux à des situations de violence** et un **droit de retrait mobilisé** par certains d'entre eux, posant la question du cadre d'exercice du travail social en l'absence de règles et de sanctions.

- Des enjeux relatifs à la complexité de la coordination d'une **pluralité d'acteurs**, dans le cadre d'un **accompagnement global à très large spectre des personnes hébergées**, reposant notamment sur l'intervention d'équipes médicales difficiles à mobiliser (saturation des infirmier.es intervenant « à domicile », de travailleurs sociaux extérieurs au site, ...).

*« Le recrutement fait partie du projet. On a un coordo spécialiste des droits et pour les deux autres travailleurs sociaux, le recrutement s'est fait sans critères mais sur la base de savoirs expérientiels avec pour objectif d'accompagner des projets de formation en lien avec les métiers du travail social : ce qui est en cours à ce jour.*